CONSEIL MUNICIPAL - COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU VENDREDI 22 MARS 2024

Ouverture de séance à 20 heures.

Présents:

BELLONCLE Cassandra, DELBÈGUE Jean-Pierre, LAPORTE Patrick, MAUS Philippe, PAUTY Jean-Claude, RIGAUD Julie, SOULIER Jean-Marc, SVOBODA François.

Absents excusés: BERNAT Brigitte, SIERPAKOWSKI Claire (procuration à LAPORTE Patrick).

<u>Secrétaire de séance</u>: LAPORTE Patrick.

Le compte-rendu de la séance du 21 janvier 2024 est adopté à l'unanimité sans modification.

1/. Approbation des comptes de gestion 2023

Patrick LAPORTE, maire-adjoint, rappelle le principe de séparation des fonctions d'ordonnateur (maire) et de comptable public (trésorier). Il présente ensuite les comptes de gestion établis par le trésorier. Ceux-ci n'appelant ni observations ni réserves sont soumis à l'approbation des élus.

Résultats du vote: Pour: 9 Contre: 0 Abstentions: 0

2/. Approbation des comptes administratifs 2023

Conformément à la règlementation, le maire quitte la salle avant la délibération sur les comptes administratifs. Patrick LAPORTE assure alors, en tant que doyen des élus, la présidence de séance. Il confirme que les comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion. Ces comptes font apparaître :

- Au budget principal des excédents de 374 006,39 € en fonctionnement et de 425 265,53 € en investissement.
- Au budget de l'eau des excédents de 70 091, 08 € en fonctionnement et de 30 837,77 € en investissement.

Après échanges, les comptes administratifs du budget principal et du budget de l'eau sont arrêtés sans observation.

Résultats du vote: Pour: 8 Contre: 0 Abstentions:0

A l'issue du vote, le maire rejoint l'assemblée et reprend la présidence de séance.

3/. Affectation des résultats 2023

Patrick LAPORTE rappelle que seuls les résultats de la section de fonctionnement doivent faire l'objet d'une délibération. Au vu des éléments déjà présentés, il propose d'affecter la totalité des résultats 2023 à la section de fonctionnement.

<u>Résultats du vote</u>: Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

4/. Taux d'imposition 2024

Compte-tenu de la hausse adoptée en 2023, <u>Il est proposé de renoncer à toute augmentation du taux communal pour 2024.</u> Le conseil est donc appelé à se prononcer sur le maintien des taux d'imposition.

Résultats du vote: Pour: 9 Contre: 0 Abstentions: 0

CONSEIL MUNICIPAL - COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU VENDREDI 22 MARS 2024

5/. Budgets primitifs 2024

<u>Budget principal</u>: Comme prévu, le budget 2024 reste contraint par la fin des grosses opérations en cours, particulièrement par la restauration de l'église. Il sera donc indispensable d'être très vigilant pour contenir les dépenses de fonctionnement.

<u>Budget de l'eau</u>: Aucune modification significative à prévoir. <u>Les augmentations du prix de l'eau et de l'assainissement sont limitées à la compensation de l'inflation.</u> L'investissement sera concentré sur la remise en service du dernier captage de Montsour.

Résultats du vote: Pour: 9 Contre: 0 Abstentions: 0

Ligne de trésorerie :

Les factures des travaux de restauration de l'église sont à payer avant de percevoir l'intégralité des subventions. Il sera donc nécessaire de négocier une ligne de trésorerie pour gérer cette situation. Le conseil sera amené à délibérer sur cette question lors d'une prochaine séance.

6/. Achat de Licence IV

La municipalité a été informée, par les propriétaires du restaurant « Le Repère » de l'arrêt de leur activité et de la mise en vente de la Licence IV. Pour préserver la possibilité de réouverture d'un établissement, le maire propose que la Commune s'en porte acquéreur. Il sollicite donc l'autorisation d'effectuer cette acquisition au prix de 5 000 € auxquels s'ajouteront les frais d'enregistrement par le notaire.

Résultats du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

7/. Subventions aux associations

Compte-tenu de sa qualité de Président d'association, Jean-Marc SOULIER ne participe pas aux échanges et au vote sur ce point de l'ordre du jour. Après présentation des différentes demandes par Jean-Claude PAUTY, maire-adjoint, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes pour 2024 :

Associations communales:

Vannerie gourmande 300 €; Comité des fêtes 1 400 €; Lou Maziérat 500 €; Parents d'élèves 500 €; Coopérative scolaire 1 000 €; Patchwork 400 €; Société de chasse 500 €; Vergers des maziérois 150 €; Amis des étangs 250 €.

Autres associations ou organismes:

Collège de Neuvic (voyages scolaires) 500 €; Comice agricole 300 €; Secours populaire 150 €; Restos du cœur 250 €, Association des Gorges de Haute Dordogne 50 €; Fédération Nationale des Anciens Combattants 30 €; Jeunesses Musicales de France 50 €; EHPAD de Neuvic 50 €; Jeunes Sapeurs-Pompiers 100 €; Egletons Photos Nature 250 €; Festival de la Luzège 200 €.

<u>Résultats du vote</u>: Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

CONSEIL MUNICIPAL - COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU VENDREDI 22 MARS 2024

8/. Secours d'urgence

Jean-Claude PAUTY, fait le bilan 2023. Comme l'année précédente, les seules aides attribuées ont été des réductions de 75 €, accordées à deux habitants lors d'une vente de bois de chauffage. Il est proposé de maintenir les modalités de fonctionnement de la commission d'aide sociale et d'autoriser le maire à engager des dépenses sur ce compte par décision administrative dans la limite de 250 € par an et par bénéficiaire.

Résultats du vote: Pour: 9 Contre: 0 Abstentions: 0

9/. Participation aux dépenses de la F.D.E.E.19.

La participation de la commune au financement de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie pour 2024 s'élève à 1802,87 €. Le conseil a la possibilité de mettre cette contribution à la charge des contribuables. Patrick LAPORTE propose de maintenir le principe antérieur et de prendre en charge cette somme sur le budget de la commune.

Résultats du vote: Pour: 9 Contre: 0 Abstentions:0

10/. Modification des statuts de la F.D.E.E.19.

Le conseil est amené à se prononcer sur la modification des statuts de la FDEE.

Résultats du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

11/. Personnels communaux : assurance prévoyance

La prise en compte du risque prévoyance pour les agents communaux devient obligatoire. Le maire demande l'autorisation de signer la convention relative à cette question au Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Corrèze.

Résultats du vote: Pour: 9 Contre: 0 Abstentions:0

QUESTIONS DIVERSES

- Voirie : l'aménagement du carrefour D100/D991 à l'entrée du bourg devrait être achevé très prochainement, la route d'Egletons réouverte à la circulation fin avril et la circulation redevenir normale dans le bourg avant l'été avec l'enlèvement des échafaudages de l'église. La chaussée de l'étang de Montsour restera interdite aux véhicules pour une durée indéterminée, jusqu'à ce qu'une expertise indique les mesures à prendre.
- Un projet de valorisation du Vianon, porté par la Maison de la Pêche et soutenu par HCC et les différentes communes concernées est à l'étude. Un diagnostic doit être réalisé afin d'améliorer l'entretien des berges, ce qui permettra d'améliorer la qualité de l'eau et de protéger la faune.

Prochaine réunion du Conseil municipal : vendredi 3 mai, 20 heures.

Clôture de la séance à 21h25.

Le 23 mars 2024

Le secrétaire de séance,

Patrick LAPORTE,

Le maire,

Jean-Pierre DELBÈGUE.

